

État des lieux:

- Il existe des difficultés pour accéder à des données complètes sur ces incidents.
- Entre 2017 et 2022, le nombre de cas classés sans suite pour violences sexuelles en Belgique a augmenté de 157%, passant de 2.839 à 7.307.
- Les universités bruxelloises ne communiquent pas systématiquement leurs statistiques d'agressions.
- De 2016 à 2020, les parquets correctionnels ont traité 46.544 dossiers de violences sexuelles, avec 52% de ces plaintes classées sans suite, souvent pour des raisons techniques.
- Malgré la gravité de ces faits, le sujet reste peu abordé dans les politiques de sécurité universitaire

Motivation de la proposition:

Face à cette réalité alarmante, il devient impératif d'agir. Notre jeunesse mérite un environnement d'études sécurisé et respectueux. Les chiffres montrent une réalité sombre et une réponse insuffisante des autorités. En tant que communauté éducative et responsable, nous devons nous engager dans la lutte contre les violences et les insécurités sur les campus. Cela passe par une sensibilisation accrue, des mesures préventives et un accompagnement solide des victimes.

Proposition concrète:

1. Amélioration de la sécurité physique :

- Installation d'un éclairage adéquat dans les zones à risque afin de réduire de manière significative les incidents nocturnes, à l'instar de ce qui se fait à l'université de Lincoln ou l'Université de Cincinnati
- Augmentation du nombre de bornes d'appel d'urgence

2. Politiques claires et procédures de signalement :

- Adoption d'une politique de tolérance zéro envers le harcèlement et la violence.
- Simplification et sécurisation des processus de signalement pour encourager les témoignages, en s'inspirant du système de l'Université de Melbourne, qui a mis en place une plateforme en ligne facile d'accès pour les signalements.
- Formation spécifique des personnels administratifs et de sécurité pour traiter efficacement les plaintes et les signalements, en s'alignant sur des standards internationaux de gestion des cas de harcèlement et de violence.

3. Suivi et évaluation :

- Mise en place d'un baromètre de sécurité, actualisé annuellement, pour évaluer l'efficacité des mesures prises. Ce baromètre comprendra des indicateurs tels que le nombre d'incidents signalés, le temps de réponse aux incidents, et le taux de satisfaction des étudiants en matière de sécurité.
- Enquêtes régulières auprès des étudiants pour recueillir leurs avis et ajuster les stratégies en conséquence, en utilisant des méthodes de feedback digital pour une participation plus large et plus représentative.

- Suivi administratif du corps académique

Sources :

<https://www.7sur7.be/belgique/une-centaine-d-etudiants-demandent-plus-de-securite-sur-le-campus-de-la-plaine-a-l-ulb-on-est-la-pour-dire-stop-a-tous-ces-viols-et-ces-agressions~aab9c2bc/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F>

https://justice.belgium.be/fr/themes/securite_et_criminalite/infractions_sexuelles#tab-5

<https://www.rtl.be/actu/belgique/justice/de-plus-en-plus-daffaires-judiciaires-sont-classees-sans-suite-bruxelles-cest/2023-09-02/article/583923>

<https://www.rtb.be/article/la-moitie-des-plaintes-dans-des-dossiers-de-moeurs-classees-sans-suite-en-belgique-ces-cinq-dernieres-annees-10876401>